

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

VEGA GRANDE ASIE

Code ISIN : FR00140086H5 Part N

Société de gestion : VEGA INVESTMENT MANAGERS (Groupe BPCE)

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

■ L'objectif de l'OPCVM est de réaliser une performance supérieure à l'Indicateur de Référence MSCI AC Asia Pacific sur une durée minimale de placement recommandée de 8 ans. Cet indice est représentatif de la performance des marchés d'actions de la zone Asie-Pacifique, pays émergents compris. Il est libellé en euro et inclut les dividendes nets réinvestis.

■ La politique d'investissement repose sur une gestion active, l'Indicateur de Référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement. L'indicateur de Référence sert à déterminer la commission de performance qui pourra être prélevée.

La politique d'investissement de l'OPCVM, vise à mettre en œuvre une gestion discrétionnaire, c'est-à-dire dépendante de l'appréciation par le gérant de l'évolution des marchés, et répartie entre plusieurs classes d'actifs, pays et styles de gestion, sans nécessairement couvrir le risque de change. Cette politique d'investissement s'articule autour de 3 étapes : - une exposition minimum de l'OPCVM à 80% de son actif net en actions des pays de la zone Asie Pacifique, - une sélection d'OPCVM, FIA ou Fonds d'investissement de droit étranger en vue d'augmenter ou de diminuer l'exposition aux marchés actions par rapport aux marchés d'autres classes d'actifs ainsi que les pondérations entre les différents pays européens, - une combinaison entre les différents styles de gestion actions : gestion indicielle (visant à répliquer un indicateur de référence), gestion active sur les marchés. Le gérant s'expose essentiellement aux actions asiatiques de grande et moyenne capitalisation. La volatilité maximum de l'OPCVM sur le marché actions est de 30%. La volatilité est une des mesures du risque qui ne prend pas en compte les cas extrêmes. Plus elle est faible, moins le fonds est risqué. En cas de matérialisation de ce risque, la valeur liquidative serait impactée négativement.

■ Cet OPCVM a pour classification AMF: Actions internationales.

■ Le portefeuille de l'OPCVM est essentiellement investi au travers de parts et/ou actions d'OPCVM, FIA ou Fonds d'investissement. Ces OPCVM, FIA ou Fonds d'investissement de droit étranger sous-jacents sont sélectionnés en fonction de critères financiers comme la performance ou des indicateurs de risque, et après une étude approfondie de la qualité de leur gestion. Le portefeuille de l'OPCVM est exposé au minimum à 80% en actions des pays de la zone Asie-Pacifique, jusqu'à 20 % en produits obligataires et monétaires, et jusqu'à 10 % en OPCVM, FIA ou Fonds d'investissement de droit étranger mettant en œuvre des stratégies de performance absolue. L'OPCVM pourra utiliser des instruments financiers à terme. L'exposition directe ou indirecte au marché actions du portefeuille, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments à terme, sera au minimum de 80 % de l'actif net et ne dépassera pas 120 % de l'actif net.

L'investissement dans des FIA ou Fonds d'investissement sera limité à 30% de l'actif net.

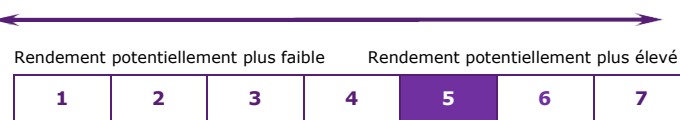
■ L'OPCVM capitalise ses sommes distribuables (revenus et plus-values réalisées).

■ Les demandes de rachats de parts sont reçues tous les jours au plus tard à 12h30 exécutées quotidiennement.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible

A risque plus élevé



L'indicateur de risque de niveau 5 reflète l'exposition du Fonds aux stratégies de gestion alternative à dominante actions (sans limitation géographique ou sectorielle).

■ Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de cet OPCVM.

■ La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".

■ La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

• **Impacts des techniques de gestion notamment des Instruments Financiers à Terme** : le risque lié aux techniques de gestion est le risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats financiers de gré à gré, et/ou les opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	3 %
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. l'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par l'OPCVM sur le dernier exercice

Frais courants	1.40 % (*)
----------------	------------

Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances

Commission de surperformance	20 % de la surperformance de l'OPCVM par rapport à l'indicateur de référence. Toute sous-performance de l'OPCVM par rapport à l'indice de référence sera compensée sur un cycle de 5 ans maximum avant que des commissions de surperformance ne deviennent éligibles.
------------------------------	---

(*) Les frais courants sont indiqués à titre estimatif pour la 1^{ère} année. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- Les commissions de surperformance.
- Les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait qu'une commission de surperformance pourra être prélevée même en cas de performance négative du fonds, dès lors que sa performance est supérieure à celle de son indice de référence.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé aux investisseurs de se reporter à la rubrique « frais » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.vega-im.com

PERFORMANCES PASSES

Les performances ne seront affichées qu'à l'issue d'une année civile complète

■ Le diagramme des performances affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.

■ Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par l'OPCVM.

■ La performance de l'OPCVM n'est pas liée à celle de l'Indicateur de Référence. Ce dernier est destiné à servir de point de comparaison.

■ **Année de création du Fonds** : 2006

■ **Devise** : Euro

INFORMATIONS PRATIQUES

■ Dépositaire : CACEIS Bank

■ Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à :

VEGA INVESTMENT MANAGERS – 115 rue Montmartre, CS 21818, 75080 Paris cedex 02

ou à l'adresse électronique suivante : service-clients@vega-im.com

■ Fiscalité : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.

■ La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet : www.vega-im.com

■ La responsabilité de VEGA INVESTMENT MANAGERS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.